

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse n° 24 (F)

22 octobre 2007

Déclaration de M. **OUSMANE KANE**,
Gouverneur du FMI pour **LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**,
au nom African Caucus, en séance plénière

Discours du Président du Groupe africain
Séance plénière de l'Assemblée annuelle de 2007

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Mesdames et Messieurs,

Durant ces dernières années, les pays africains ont enregistré de solides résultats sur le plan macroéconomique. Ils affichent en effet des taux de croissance sans précédent, fruits de la mise en œuvre de politiques prudentes et d'une stabilité macroéconomique soutenue. Pourtant, il apparaît de plus en plus clairement que beaucoup de pays africains ne seront en mesure d'atteindre aucun des **Objectifs du Millénaire pour le développement**, alors que d'autres, dans le meilleur des cas, ne pourront en réaliser qu'un faible nombre.

Pour être mieux en mesure d'atteindre les OMD, ces pays doivent, à n'en pas douter, enregistrer des taux de croissance supérieurs. Cependant, les efforts renouvelés de nos pays pour accélérer la croissance se heurtent souvent aux carences des infrastructures, elles-mêmes perpétuées par la difficulté à mobiliser les financements nécessaires. Pour leur permettre de faire face à cette situation, les institutions de Bretton Woods doivent accompagner davantage les efforts consentis par ces pays pour mettre en place des mécanismes de financement novateurs et avoir un meilleur accès aux ressources concessionnelles et aux marchés de capitaux internationaux. Parallèlement, il nous semble que ces institutions pourraient encore faire preuve d'une bien plus grande souplesse dans leurs politiques concernant l'accès des pays à faible revenu aux financements non concessionnels, pourvu que les rendements et la viabilité des investissements d'infrastructure correspondants soient appropriés.

Pour accroître les chances de réalisation des OMD, il faudra également que ces pays disposent de plus de ressources. À cet égard, il est regrettable de constater que, en dépit des fermes engagements pris par la communauté des bailleurs de fonds, notamment au sommet de Gleneagles, en juillet 2005, l'expansion de l'aide ne se soit pas encore matérialisée. Bien au contraire, les flux d'aide, et notamment l'aide publique au développement, semblent suivre une tendance à la baisse.

Nous engageons les partenaires au développement, et en particulier les institutions de Bretton Woods, à apporter un soutien plus actif à nos pays dans les efforts qu'ils déploient pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour atteindre les OMD. Nous attendons de ces institutions, et en particulier de la Banque mondiale, qu'elles jouent un rôle de premier plan dans l'accompagnement de ces efforts, ce qui supposera, entre autres mesures, la reconstitution des ressources de l'IDA, l'expansion du Programme pilote régional de l'IDA, une participation active à la coordination de l'aide des bailleurs de fonds, et une rationalisation des modalités applicables aux fonds existants, tels que le fonds catalytique pour l'Afrique et le fonds d'infrastructure pour l'Afrique.

En dernière analyse, nous estimons que les institutions de Bretton Woods ont un rôle primordial à jouer à l'appui des efforts que nous consentons pour nous affranchir de l'aide et pour mieux accéder aux financements des marchés.

Permettez-moi maintenant de passer à la question des quotes-parts, de la voix et de la représentation.

Les pays membres africains restent profondément préoccupés par l'érosion persistante de leur voix et de leur représentation au sein des institutions de Bretton Woods et par le manque de diversité de leurs effectifs, phénomènes

qui ont pour effet d'affaiblir la prise de décision et la définition des politiques ainsi que la légitimité et l'efficacité de ces institutions.

Pour faire en sorte que tous les pays membres se reconnaissent dans ces institutions, qui verront ainsi leur crédibilité et leur efficacité renforcées –à commencer par le FMI, qui a engagé un ensemble de réformes approuvées par le Conseil des gouverneurs, à Singapour —, il est essentiel d'inverser la tendance actuelle en procédant à une augmentation substantielle des **voix de base**, qui protègent le mieux le pouvoir de vote des petits pays membres. En outre, l'importance relative des voix de base devrait être en permanence protégée contre toute diminution, en veillant à ce que tout autre réaligement des quotes-parts aille de pair avec une augmentation proportionnelle des voix de base. C'est précisément l'esprit et la lettre de la résolution de Singapour.

S'agissant de la **formule de calcul des quotes-parts**, les travaux engagés au FMI ne devraient pas viser à protéger tous les intérêts de certains pays, et nous soulignons qu'il est nécessaire de faire preuve d'un esprit de compromis pour parvenir à un consensus. La nouvelle formule de calcul des quotes-parts ne doit pas non plus viser le maintien du statu quo, pas plus qu'elle ne doit privilégier le relèvement de la quote-part des pays avancés par rapport à leur niveau actuel. Cela ne ferait qu'aggraver les déséquilibres actuels de représentation issus de la formule même que nous entendons modifier.

Pour assurer une bonne représentation des pays membres, il faut également veiller à ce que les **Bureaux des administrateurs** représentant un grand nombre de pays puissent efficacement s'acquitter de leur mission. Nous engageons le Conseil d'administration du FMI à procéder à une augmentation plus significative des effectifs de ces bureaux, comme convenu par le Conseil des gouverneurs. Il importe par ailleurs d'accélérer la modification des

Statuts du FMI pour permettre à ces administrateurs de désigner plus d'un suppléant.

S'agissant de la Banque mondiale, cette institution devra, en temps opportun, entreprendre des réformes comparables. En outre, nous préconisons une meilleure représentation des pays africains emprunteurs dans les négociations de l'IDA.

Enfin, mais ce point n'en est pas moins important, permettez-moi de dire quelques mots sur la **question de la diversité des effectifs de la Banque et du FMI**. Promouvoir la diversité du personnel fait partie intégrante de la mission de la direction de la Banque et du FMI. Il est regrettable de constater l'absence de progrès significatifs sur ce front. Plus précisément, en matière de recrutement et même d'avancement, les ressortissants de pays africains sont souvent tenus à l'écart. Nous engageons donc vivement les deux institutions à définir des plans d'action effectifs pour accroître le nombre de ressortissants de pays africains à tous les niveaux, y compris aux plus hauts niveaux de direction, et à assurer un suivi rapproché des promotions et des plans de carrière dans un souci d'équité et d'impartialité.

Je vous remercie de votre attention.